



**ALGERIE TELECOM**  
**Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef**  
**Sous-Direction Technique**

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 33 / 25

Chlef , le 14/01/2025

A

**Mme la Gérante de l'entreprise**

**BOUREZAK EL-ARBI MOHAMED YASSINE**  
**HAY EL CHARA 340 LOGTS BATIMENTS H N° 16**  
**WILAYA DE CHLEF**

**OBJET : Mise en demeure**

Vous étiez contacté par téléphone à plusieurs reprises afin de programmer une date pour l'ouverture du projet des travaux de canalisation urbaine au niveau de HY FOUKA ABOU EL HACEN – LOTISSEMENT ABOU EL HACEN CITE 107 CHAHID , qu'il vous a été attribué conformément au contrat N° 23/2024 du 05/11/2024 , mais sans réponse de votre part.

A cet effet vous êtes mis en demeure de vous présenter à la direction opérationnelle (sous-direction technique), siége sise, rue Abdelhamid Ibn Badis Chlef, pour programmé une date pour l'ouverture du chantier, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.



Le Directeur  
Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
de Chlef  
Signé: ETOUIL Nabil